

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JUILLARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924001DE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CRAIG

Monsieur le Président expose à l'assemblée que depuis début septembre 2025 Sumène Artense communauté dispose d'un service SIG (Systèmes d'Information Géographique) opérationnel via l'embauche en tant que Responsable SIG (grade ingénieur territorial) de notre apprenti chef de projet géomatique en poste depuis septembre 2023.

Dans ce cadre, un projet de développement d'une Infrastructure de Données Géographiques (IDG) est en cours pour rassembler l'ensemble des données SIG de la communauté de communes dans un même serveur de stockage, mettre au point une meilleure gestion de ces données, en publier certaines et simplifier la réalisation de cartographies thématiques.

Une IDG est un ensemble coordonné de ressources technologiques, organisationnelles et humaines permettant de produire, gérer, diffuser et utiliser des données géographiques de manière efficace et harmonisée sur un territoire donné.

Notre collectivité a déjà souscrit à l'offre complète du CRAIG (Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique) pour un montant de 1 000,00 € TTC par an. Cette adhésion nous donne accès à plusieurs outils essentiels :

- Une visionneuse cartographique (outil de cartographie interactive),
- Un outil spécialisé pour la consultation cadastrale,
- Un drive de données généralistes (données IGN, réseaux divers, PCRS, données cadastrales, etc.)

Afin d'optimiser le travail de nos agents techniques, notamment le service Assainissement, dans leurs missions de remplissage et de réponse des déclarations DT-DICT (Déclaration de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux), il est proposé de compléter notre dispositif par l'adhésion au service DT-DICT spécialisé proposé par le CRAIG.

Cet outil supplémentaire permettra aux équipes techniques de disposer d'une interface dédiée et adaptée pour faciliter et sécuriser leurs démarches administratives liées aux travaux sur notre territoire, à la fois comme déclarant ou exploitant de réseau.

Le coût des services est calculé selon les crédits consommés sur l'année en cours au regard du tarif pratiqué à date qui est fonction du volume annuel total commandé par le CRAIG pour chaque service (cf annexe 1 de la convention).

Le service sera facturé sur la base de la consommation réelle. Deux facturations seront réalisées dans l'année (automne et été).

Comme indiqué en annexe 1 de la convention, le coût d'un crédit concernant le volet déclarant équivaut à 0,54 € et pour le volet exploitant il équivaut à 1,02 €. Concernant la durée de la convention, celle-ci est établie pour la durée de l'adhésion de Sumène Artense Communauté à l'offre complète du CRAIG, renouvellement annuel y compris. Elle prend effet dès la signature par les deux parties de la convention.

Il est proposé au conseil de :

- Valider la convention présentée et les tarifs proposés de 0,54€ par DT/DICT pour le volet déclarant et de 1,02 € par DT/DICT pour le volet exploitant
- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention
- Autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- Valide la convention présentée et les tarifs proposés de 0,54€ par DT/DICT pour le volet déclarant et de 1,02 € par DT/DICT pour le volet exploitant
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025

Le Président  
  
Marc MAISONNEUVE  


Le secrétaire de séance

  
Alain DELAGE

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'AR: 08/10/2025  
015-241501015-2025092400 DE-DE  
A G E D A

Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée ou notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme  
Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JUILLARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924002DE

AUTORISATION DE DEPÔT D'UNE DECLARATION DE TRAVAUX POUR UN LOCAL TECHNIQUE POUR LA STEP D'YDES BOURG

Monsieur le Président expose à l'assemblée que suite aux travaux de création de la nouvelle station d'épuration d'Ydes Bourg il convient de déposer une déclaration préalable de travaux. Cette déclaration préalable de travaux concerne la réalisation d'un local technique d'une superficie de 15m<sup>2</sup> pour la station d'épuration. Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Président à signer cette déclaration préalable de travaux.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- Autoriser Monsieur le Président à déposer une déclaration préalable de travaux pour un local technique de 15m<sup>2</sup> pour la STEP d'Ydes Bourg
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025

Le secrétaire de séance

Alain DELAGE



Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée et notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025

Date de réception de l'AR: 08/10/2025

0114150105620250924002DE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JUILLARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924003DE

**AUTORISATION DE DEPÔT D'UNE DECLARATION DE TRAVAUX POUR UN LOCAL DE MAINTENANCE POUR LA STEP D'YDES**

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de déposer une déclaration préalable de travaux concernant la station d'épuration d'Ydes. Cette déclaration préalable de travaux concerne la réalisation d'un local de maintenance d'une superficie de 18m<sup>2</sup> pour la station d'épuration. Ce futur local aura vocation à effectuer des opérations de maintenance sur différents équipements de la station, notamment des pompes, et ainsi éviter des manutentions complexes. Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Président à signer cette déclaration préalable de travaux.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- Autoriser Monsieur le Président à déposer une déclaration préalable de travaux pour un local de maintenance d'une superficie de 18m<sup>2</sup> pour la STEP d'Ydes Bourg
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025

Le secrétaire de séance

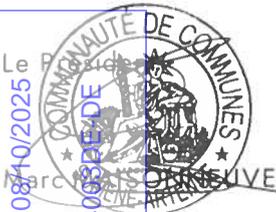
  
Alain DELAGE

Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée ou notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'AR: 08/10/2025



15-241501055-20250924003DE  
A G E D I



L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JUILLARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924004DE

LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est proposé au Conseil communautaire de choisir le lieu du prochain conseil communautaire dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances. La commune de SAIGNES propose sa candidature pour accueillir le prochain Conseil communautaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR désigne la commune de SAIGNES comme lieu du prochain conseil communautaire.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025

Le  
  
Marc MAISONNEUVE

Le secrétaire de séance

  
Alain DELAGE



Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'acte: 08/10/2025  
015-241500520250924004DE-DE  
AG E D

Document certifié conforme  
Libération rendue exécutoire  
Transmis à la Préfecture le 08/10/2025  
Archivé ou notifié le 08/10/2025  
Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JUILLARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924005DE

POSE DE CANDELABRE SUR LA ZAE DU PEAGE ET DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DU SDEC

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil que les travaux de pose d'éclairage public portant sur la ZA du Péage peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant de l'opération s'élève à 2060€ HT.

En application de la délibération du comité syndical en date du 3 décembre 2020 ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la Communauté de communes d'un versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT des travaux.

Le décompte est le suivant :

Montant HT des travaux :	1739,60€
Imprévus (environ 10%) :	181,75€
Frais d'ingénierie :	139,25€
Montant HT	2060€

Total du fonds de concours à verser : 1030€

Le fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Il est proposé au Conseil de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet, d'autoriser Monsieur le Président à verser le fonds de concours, de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation des travaux.

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'AR: 08/10/2025  
15-2415010553-20250924005DE-DE  
S A E D

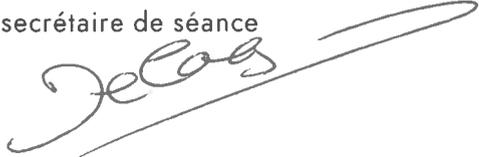
Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- Donne son accord sur les dispositions techniques et financières du projet
- Autorise Monsieur le Président à verser le fonds de concours et de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025

Le Président  
  
Marc MAISONNEUVE

Le secrétaire de séance

  
Alain DELAGE

Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée ou notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'AR: 08/10/2025  
5-241501055-20250924005DE-DE  
A G E D I

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JUILLARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924006DE

#### AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ARTENSE

Monsieur le Président expose que l'amont du bassin versant de la Dordogne est largement reconnu pour l'excellente qualité de ses habitats et le haut potentiel piscicole de ses cours d'eau. Les dernières études font état « de cours d'eau particulièrement riches » en raison « d'habitats exceptionnellement préservés et d'une excellente autoépuration ».

Les observations du caractère phénotypique des populations de truite fario mettent en évidence la spécificité des individus de ce territoire. Ainsi, ce territoire de la Haute Tarentaine possède une valeur patrimoniale et une biodiversité exceptionnelle, en particulier autour du Lac de la Crégut, un des plus grands lacs naturels glaciaires d'Europe.

Dans ce contexte, et prenant acte des progrès réalisés dans le cadre de la convention pour la réduction de l'impact des éclusées, EDF, EPIDOR, le PNR des Volcans d'Auvergne, l'Agence de l'Eau, les collectivités locales, l'association de sauvegarde du lac de la Crégut et l'État se sont engagés à travers une convention pluriannuelle (2022-2024) dont l'objet était de fédérer les efforts et les actions des signataires, afin d'améliorer la qualité des eaux et de réduire l'impact des aménagements hydroélectriques sur le bassin versant de la retenue de Lastiouilles.

Pour cela, un programme d'actions a été défini de façon concertée et volontaire, comprenant des actions d'amélioration de partage des connaissances, d'expérimentations et de suivis de nouvelles modalités de gestion sur l'Artense.

En tant qu'un bilan positif de la première convention, l'État, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, EDF, Sumène Artense Communauté, les communes de Trémouille et Champs-sur-Tarentaine Marchal, le PNR des Volcans d'Auvergne, la Fédération de pêche du Cantal et EPIDOR ont souhaité renouveler leur engagement dans une convention pluriannuelle (2025-2027).

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025

Date de réception de l'acte: 08/10/2025

15-241501055-20250924006DE

A G E D I

L'objectif de cette présente convention est de poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau sur le bassin hydroélectrique de l'Artense par le suivi et l'expérimentation de nouvelles modalités de gestion et le partage de connaissances.

Les actions proposées sont les suivantes :

Objectif A : Poursuivre l'acquisition de connaissances et la compréhension des phénomènes identifiés en Artense.

Action A1 : Poursuite des suivis piscicoles au niveau des prises d'eau

Action A2 : Poursuite du suivi de la qualité de l'eau sur la chaîne Haute-Tarentaine

Action A3 : Extension du réseau du suivi de la qualité de l'eau

Action A4 : Poursuite des suivis pour évaluer l'efficacité des aménagements réalisés sur le plan d'eau du Tact

Action A5 : Révision du profil de baignade du plan d'eau de Lastioules

Objectif B : Mettre en œuvre des actions concrètes pour améliorer la qualité des eaux et en évaluer l'efficacité.

Action B1 : Expérimentation de la mise en transparence des prises d'eau Tarentaine et Eau Verte

Action B2 : Expérimentation d'une gestion adaptée des prises d'eau Eau Verte et Tarentaine pour limiter les flux de MES dans les plans d'eau

Action B3 : Expérimentation et suivis des opérations pour diminuer l'apport de sédiments et de nutriments issus de l'amont

Objectif C : Valoriser les actions mises en œuvre en Artense.

Action C1 : Réalisation d'un bilan de la convention

Action C2 : Partage de l'avancement des outils de gestion territoriale

Il est proposé au conseil de

- valider le projet de convention
- autoriser Monsieur le président à la signer pour la période 2025/2027 soit trois ans
- de signer toutes pièces utiles à cette démarche

Le Conseil, après en avoir délibéré par 25 voix POUR, 1 ABSTENTION (Clotilde JUILLARD) et 1 voix CONTRE (René BERGEAUD) :

- Valide le projet de convention
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention pour la période 2025/2027 soit trois ans
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025

Date de réception de l'AR: 08/10/2025

05-241501055-20250924006DE-DE

A G E D I

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025



Le secrétaire de séance

Alain DELAGE

Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée ou notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'AR: 08/10/2025

05-241501055-20250924006DE-DE

A G E D I

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JUILLARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924007DE

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE TRAVAUX GEMAPI ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX**

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le projet de renaturation du ruisseau de la Graille situé sur la commune de la Monselie s'étend également sur la commune voisine de Menet située sur le Pays Gentiane. Il a été acté de mener ces travaux de renaturation conjointement sur les deux territoires.

A ce titre il est proposé la mise en place d'un groupement de commande. Monsieur le Président donne lecture de la présente convention qui a pour objet de constituer un groupement de commandes entre Sumène Artense Communauté et la Communauté de communes du Pays Gentiane en application de l'article L. 2113-7 du code de la commande publique, et d'en définir les modalités de fonctionnement.

Sumène Artense communauté sera le coordonnateur du groupement, les missions seront les suivantes :

Le coordonnateur est chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, à toutes les missions inhérentes à la préparation, la passation et l'exécution des marchés, dont notamment :

- Coordonner la définition des besoins et procéder à leur centralisation
- Déterminer le cadre juridique de la procédure d'achat conformément aux règles en vigueur
- Procéder aux formalités de publicité adéquates
- Établir le dossier de consultation des entreprises
- Faire paraître l'avis d'appel public à concurrence
- Réception et gestion des éventuelles questions des soumissionnaires
- Rédiger le rapport d'analyse des offres et des candidatures
- Se charger de l'organisation et du fonctionnement de la commission d'appel d'offres du groupement
- Mener le cas échéant toutes les négociations
- Informers les entreprises non retenues à l'issue de la procédure

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025

Date de réception de l'AR: 08/10/2025

202509241501055-20250924007DE-DE-RECEU

La convention de groupement de commande s'appliquera aux travaux suivants :

- travaux sur la commune de la Monselie pour la renaturation du Ruisseau de la Graille dont le montant estimatif est fixé à 42 610€
- achat de matériel pour la mise en défens de cours d'eau pour 1986€

Monsieur le Président propose au Conseil de :

- Valider le projet de convention de groupement de commande dont Sumène Artense communauté sera le coordonnateur
- Lancer les consultations
- De fixer le montant estimatif à 42 610€ HT pour les travaux de renaturation du ruisseau de la Graille et 1986€ pour le matériel de mise en défens
- De l'autoriser à signer les marchés après avis de la CAO
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 25 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Clotilde JUILLARD et René BERGEAUD) :

- Valide le projet de convention de groupement de commande dont Sumène Artense communauté sera le coordonnateur
- Autorise le lancement des consultations
- Fixe le montant estimatif à 42 610€ HT pour les travaux de renaturation du ruisseau de la Graille et 1986€ pour le matériel de mise en défens
- Autorise Monsieur le Président à signer les marchés après avis de la CAO
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025

Le Président  
  
Marc MAISONNEUVE

Le secrétaire de séance

  
Alain DELAGE

Pour extrait certifié conforme  
de la délibération rendue exécutoire  
transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée et notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme  
Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'AR: 08/10/2025  
015-241501055-20250924007-DE-DE-  
A G D I

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JUILLARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924008DE

FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES 2025

Monsieur le Président expose que le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

Sont contributeurs au FPIC : les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Pourquoi le FPIC ?

Pour approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal.

Pour accompagner la réforme fiscale en prélevant les ressources des collectivités disposant des ressources les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur le fait de conserver la répartition dite « de droit commun » pour le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2025.

Les sommes sont les suivantes :

Le montant global de prélèvement pour l'ensemble intercommunal est de 352 593 €

Le montant global de reversement pour l'ensemble intercommunal est de 241 301 €

Le solde est négatif de 111 292 €

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'AR: 08/10/2025

015-241501055-20250924008DE-DE

AGE D I

La part de la Communauté de communes représente 127 078 € de prélèvement et 86 968 € de reversement soit – 40 110€ pour l'année 2025.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- Valide la répartition de droit commun du FPIC 2025 telle que présentée ci dessus
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025



Marc MAISONNEUVE

Le secrétaire de séance

Alain DELAGE

Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée ou notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025

Date de réception de l'AR: 08/10/2025

5-241501055-20250924008DE-DE

A G E D I

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JUILLARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924009DE

DECISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE SPANC

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il y a lieu d'apporter des modifications sur des lignes de dépenses et recettes de la section de fonctionnement afin de régulariser, la somme affectée au cotisations patronales CNRACL de l'agent concerné en raison d'une erreur lors de l'élaboration du budget primitif.

Afin de régulariser ces dépenses, il convient d'effectuer les modifications suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		MONTANT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		MONTANT
ARTICLE 6063	Fournitures entretien et petit équipement	-2 000.00 €			
ARTICLE 6156	Maintenance	-2 000.00 €			
ARTICLE 625	Déplacements, missions et réceptions	-500.00 €	ARTICLE 7062	Redevance assainissement non collectif	+ 8 000.00 €
ARTICLE 6450	Charges sécurité sociales et prévoyance	+12 500.00 €			
TOTAL DEPENSES		8000.00 €	TOTAL RECETTES		8 000.00 €

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025

Date de réception de l'AR: 08/10/2025

15-241501055-20250924009DE-DE

A G E D I

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- Valide la décision modificative telle que présentée ci-dessus
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025

Le Président

Marc MAISONNEUVE



Le secrétaire de séance

Alain DELAGE

Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée ou notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'AR: 08/10/2025

05-241501055-20250924009DE-DE

A G E D I

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JUILLARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924010DE

## CREATION DE DEUX POSTES D'AGENT DE MAÎTRISE A TEMPS COMPLET AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer deux emplois d'agents de maîtrise, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison de l'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne 2025,

Le Président propose à l'Assemblée,

- La création à compter du 25/09/2025 de deux emplois d'agents de maîtrise, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison de l'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne 2025.

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025

Date de réception de l'AR: 08/10/2025

05-241501055-20250924010DE-DE  
A G E R I

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- Valide la création à compter du 25/09/2025 de deux emplois d'agents de maîtrise, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison de l'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne 2025
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025

Le Président  
Marc MAISONNEUVE



Le secrétaire de séance

Alain DELAGE

Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée ou notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'AR: 08/10/2025  
241501055-20250924010DE-DE  
A G E D I

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JULLIARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924011DE

VALIDATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE SPECIALE 2026

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 10 juin 2004 (Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> juin 2004) instaurant la Redevance Spéciale. La commission cadre de vie du 15 septembre 2025 a validé la tarification 2026.

Elle propose aux Conseillers Communautaires de fixer les tarifs de la Redevance Spéciale applicables pour l'année 2026 à l'identique de 2025 soit :

- Forfait annuel = 106 € (production hebdomadaire de déchets inférieure ou égale à 340 litres) ;
- Tarif au litre = 0,032 € (pour les volumes supérieurs à 340 litres) ;
- Option « collecte des cartons » facturé selon une échelle de volume telle que définie dans le règlement de la Redevance Spéciale soit :

	Tarifs	Contenants
Echelle 1 « cartons »	100€	1 bac 240L
Echelle 2 « cartons »	200€	1 bac 360L
Echelle 3 « cartons »	300€	1 bac 500L
Echelle 4 « cartons »	600€	2 bacs 500L
Echelle 5 « cartons »	1200€	3 bacs 500L

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- valider les tarifs 2026 de la redevance spéciale tels que présentés ci-dessus

- l'autoriser Monsieur le Président à signer une convention concernant les conditions et modalités d'exécution de la collecte des déchets assimilés aux déchets ménagers avec une option « collecte des cartons » avec tous les usagers résidents, telle que précisée en annexe du Règlement de la Redevance Spéciale ; Afin de faciliter les démarches auprès

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'AP: 08/10/2025  
015-241501055-20250924011DE-DE  
A E D

des entreprises adhérentes aux services il est proposé que cette convention soit renouvelée de façon tacite si les tarifs n'évoluent pas annuellement.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- Valide les tarifs 2026 de la redevance spéciale tels que présentés ci-dessus
- Autorise Monsieur le Président à signer une convention concernant les conditions et modalités d'exécution de la collecte des déchets assimilés aux déchets ménagers avec une option « collecte des cartons » avec tous les usagers potentiels, telle que précisée en annexe du Règlement de la Redevance Spéciale ; Afin de faciliter les démarches auprès des entreprises adhérentes aux services cette convention sera renouvelée de façon tacite si les tarifs n'évoluent pas annuellement.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025

Le Président



Le secrétaire de séance



Alain DELAGE

Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée ou notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'AR: 08/10/2025  
95-241501055-20250924011DE-DE  
A G E D I

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JUILLARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924012DE

VALIDATION DES TARIFS DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES HORS TERRITOIRE

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la convention ayant pour objet la collecte des déchets ménagers qui lie Sumène-Artense communauté avec la Communauté de Communes du Pays Gentiane pour le bourg de Voussaire.

La commission cadre de vie du 15 septembre 2025 a validé cette tarification 2026.

Il propose au Conseil Communautaire de fixer les tarifs applicables pour l'année 2026 ainsi :

- Tarif horaire benne ordures ménagères avec chauffeur = 132 €
- Tarif horaire ripper = 51 €

Il est également proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- Valide les tarifs 2026 de collecte des ordures ménagères hors territoire pour la Communauté de communes du Pays Gentiane
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025

Date de réception de l'AR: 08/10/2025

015-241501055-20250924012DE-DE

A G E D I

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025

Le Président



Le secrétaire de séance

  
Alain DELAGE

Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée ou notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'AR: 08/10/2025

05-241501055-20250924012DE-DE

A G E D I

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JUILLARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924013DE

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT POUR L'AMENAGEMENT D'UNE LIAISON CYCLABLE ENTRE LA PISTE VERTE ET LE VVF DE VENDES

Monsieur le Président rappelle que la Piste Verte s'étend de Bort-les-Orgues jusqu'au bourg de Vendes, sur la commune de Bassignac. Le Pays de Mauriac va lancer prochainement les travaux d'une nouvelle tranche de leur Voie Verte entre Embrassac et le bourg de Jaleyrac.

Monsieur le Président expose qu'une jonction entre la Piste Verte et la Voie Verte serait un atout pour le tourisme mais également pour la mobilité des habitants.

Monsieur le président propose à l'assemblée d'aménager une piste existante entre le bourg de Vendes et le VVF de Vendes sur un linéaire d'un kilomètre. Cet aménagement d'une liaison cyclable et pédestre permettra de faciliter les déplacements entre les deux sites et de rejoindre d'une manière sécurisée la Piste Verte en évitant ainsi la RD 922. Le montant estimatif des travaux est de 69 125 € HT.

POSTE DE DÉPENSES	MONTANT HT
Aménagement de la liaison cyclable	69 125 €
TOTAL	69 125 €

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025

Date de réception de l'AR: 08/10/2025

15-241501055-20250924013DE

A G E D I

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant HT	Financiers	Montant HT	Taux %
Aménagement de la liaison cyclable	69 125 €	ETAT (Fonds Vert)	34 562.50 €	50 %
		Autofinancement	34 562.50 €	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>69 125 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>69 125 €</b>	<b>100 %</b>

Il est proposé au Conseil :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le devis à hauteur de 69 125 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Président à inscrire au budget les crédits afférents,
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Fonds Vert à hauteur de 34 562.50 €, soit 50%,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- Autorise Monsieur le Président à signer le devis à hauteur de 69 125 € HT,
- Autorise Monsieur le Président à inscrire au budget les crédits afférents,
- Autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Fonds Vert à hauteur de 34 562.50 €, soit 50%,
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025

Le Président



Le secrétaire de séance

  
Alain DELAGE

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025

Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire  
transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée ou notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JULLIARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924014DE

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE STEP MARCHAL :  
OPERATION 14

Monsieur le Président expose à l'assemblée que des travaux d'assainissement sont en cours de réalisation sur la commune de CHAMPS SUR TARENTAINE sur le réseau d'assainissement et la station du bourg de Marchal.

Monsieur le Président précise qu'il convient de déposer à nouveau une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne. La demande initiale a bien été déposée par la commune de CHAMPS SUR TARENTAINE en 2024 mais cette dernière n'a pu être instruite par l'agence en raison d'une mise à jour importante du logiciel de gestion des aides.

Monsieur le Président présente le plan de financement de l'opération qui est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant	Taux %
Lot 1 construction STEP et réseaux	133 567,50 €	Agence de l'Eau Adour Garonne	57 444€	30 %
Lot 2 chemisage et habilitation réseau	39643,50 €	Etat DETR 2021 (acquis)	22 640€	12%
Coûts réception	15880 €			
DOTA	2390 €	Autofinancement	111 397€	58 %
	191 481€	TOTAL	191 481 €	100 %

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025

Date de réception de l'acte: 08/10/2025

05-241501055-20250924014DE-DE

A G E D I

Monsieur le Président propose au Conseil de solliciter l'agence de l'eau Adour Garonne à hauteur de 30% soit 57 444€ et de l'autoriser à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 57 444 €, soit 30%,
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025



Le secrétaire de séance



Alain DELAGE

Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée ou notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'AR: 08/10/2025  
0241501055-20250924014DE-DE  
A G E D I

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JUILLARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924015DE

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL STEP BEAULIEU :  
OPERATION 12

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le Conseil Départemental du Cantal peut apporter une subvention aux travaux d'assainissement identifiés dans le Contrat Cantal Développement 2022/2027. La commune de Beaulieu est éligible à ces aides du Conseil Départemental pour la réhabilitation de sa station d'épuration et la construction d'un nouveau réseau.

Il convient donc d'actualiser le plan de financement qui est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT	Taux %
Lot 1 Station	132 010,20 €	ETAT (acquis DETR 2023)	78 708€	26%
Lot 2 Réseaux	153 013,50 €	AEAG (acquis)	100 438€	30%
Lot Contrôles	3950 €	CD15 FCD 2022/2027	26 000€	8%
Maitrise d'œuvre	20 550€	Autofinancement	104 377,70€	34%
TOTAL	309 523,70 €	TOTAL	309 523,70 €	100 %

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
 Date de réception de l'AR: 08/10/2025  
 015-2416-01055-20250924015DE-DE  
 A G E D I

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Président à solliciter les aides du Conseil Départemental à hauteur de 26 000 €, soit 8% et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette démarche.

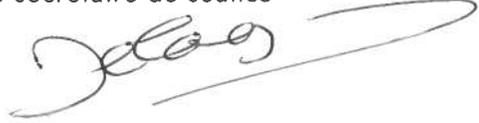
Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Cantal à hauteur de 26 000 €, soit 8%,
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025

Le Président  
  
Marc MAISONNEUVE

Le secrétaire de séance

  
Alain DELAGE

Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée ou notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'AR: 08/10/2025

05-241501055-20250924015DE-DE

A G E D I

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JUILLARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924016DE

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL RESEAUX YDES :  
OPERATION 35

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le Conseil Départemental du Cantal peut apporter une subvention aux travaux d'assainissement identifiés dans le Contrat Cantal Développement 2022/2027. La commune d'Ydes est éligible à ces aides du Conseil Départemental pour la réhabilitation du réseau du centre bourg.

Il convient donc d'actualiser le plan de financement qui est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT	Taux %
Lot 1 Réseaux	1 599 153,50	ETAT (acquis DETR 2024)	114 378 €	6%
Lot 2 chemisage réseaux	138 917€	AEAG (acquis)	1 250 039 €	62%
Maitrise d'œuvre	215 000€	CD15 FCD 2022/2027	26 000€	1%
Mesure réseau diagnostic	51 391 €	AEAG mesure réseau (acquis)	25 696€	1%
Mises en conformité branchements privés (pour mémoire,)	230 600 €	Animation branchements privés (acquis pour mémoire)	15 800€	1%

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
 Date de réception de l'AR: 08/10/2025  
 05-241501055-20250924016DE-DE  
 AGE DI

		AEAG branchements privés (acquis pour mémoire)	115 030 €	
		Remboursement privés (pour mémoire)	115 570 €	
		Autofinancement	572 548,50	29%
TOTAL	2 004 461,50 €	TOTAL	2 004 461,50 €	100 %

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Président à solliciter les aides du Conseil Départemental à hauteur de 26 000 €, soit 1% et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette démarche.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Cantal à hauteur de 26 000 €, soit 1%,
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

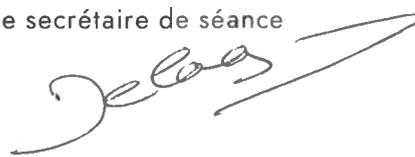
Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025

Le Président



Marc MAISONNEUVE

Le secrétaire de séance



Alain DELAGE

Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée ou notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'AR: 08/10/2025  
015-241501055-20250924016DE-DE  
A G E D I

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JUILLARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924017DE

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL SECTEUR GRANGES (LANOBRE) : OPERATION 38

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le Conseil Départemental du Cantal peut apporter une subvention aux travaux d'assainissement identifiés dans le Contrat Cantal Développement 2022/2027. La commune de Lanobre est éligible à ces aides du Conseil Départemental pour la réhabilitation du réseau du secteur de Granges.

Il convient donc d'actualiser le plan de financement qui est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT	Taux %
Etudes préalables	20 160€	CD15 FCD 2022/2027	26 000	10%
Travaux EU (publics)	233 065€	AEAG	Dépôt 2026	
Travaux EU (privés)	A estimer	ETAT DETR	Dépôt 2026	
Contrôles	A estimer			
Main d'œuvre	12 580 €	Autofinancement	239 805€	90%
<b>TOTAL</b>	<b>265 805 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>265 805 €</b>	<b>100 %</b>

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Président à solliciter les aides du Conseil Départemental à hauteur de 26 000 €, soit 10% et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette démarche.

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
 Date de réception de l'AR: 08/10/2025  
 015-241501056-20250924017DE-DE  
 A G E D I

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Cantal à hauteur de 26 000 €, soit 10%,
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025

Le Président  
  
Marc MAISONNEUVE

Le secrétaire de séance

  
Alain DELAGE

Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée ou notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'AR: 08/10/2025

0241501055-20250924017DE-DE  
A G E D I

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JUILLARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924018DE

TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2026

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la commission culture qui s'est réunie le 18 septembre 2026 propose les tarifs ci-dessous.

Il est proposé au conseil communautaire de valider les tarifs suivants des spectacles, concert d'Hibernarock et séance scolaire, pour la saison 2025-2026 :

Les tarifs de la saison culturelle 2025-2026 :

Spectacle :

7€ : adulte

5€ : 10-18 ans étudiants, demandeurs d'emploi

Gratuit moins de 10 ans

Hibernarock

15€ : adulte

10€ : étudiant, demandeurs d'emploi

Gratuit moins de 10 ans

Séance scolaire

3€ par élève

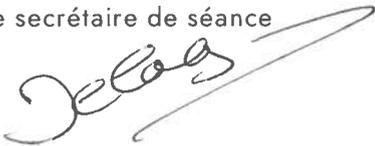
Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- Valide les tarifs de la saison culturelle 2026 tels que présentés ci-dessus
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025

Le Président  
  
Marc MAISONNEUVE

Le secrétaire de séance

  
Alain DELAGE

Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée ou notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025

Date de réception de l'AR: 08/10/2025

15-241501055-20250924018DE-DE

A G E D I

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JUILLARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924019DE

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE JUMELAGE EAC 2025/2026 AVEC LE COLLEGE D'YDES

Monsieur le Président propose de reconduire une nouvelle convention de jumelage avec le collège d'Ydes afin de poursuivre l'éducation artistique et culturelle par le biais de spectacles adaptés à l'ensemble des élèves, d'interventions artistiques dans le cadre des ateliers artistiques : média, numérique, théâtre&danse pour les 6èmes, de financer les intervenants professionnels lors des classes culturelles et des JEMA.

Il est proposé au conseil communautaire de valider la convention de jumelage 2025-2026 avec le collège d'Ydes et d'autoriser Monsieur le Président :

- à signer la convention de jumelage avec le collège d'Ydes
- à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de jumelage avec le collège d'Ydes
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025

Date de réception de l'AR: 08/10/2025

05-241501055-20250924019DE-DE

A G E D I

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025

Le Président  
  
Marc MAISONNEUVE

Le secrétaire de séance

  
Alain DELAGE

Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée ou notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025

Date de réception de l'AR: 08/10/2025

05-241501055-20250924019DE-DE

A G E D I

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JULLIARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924020DE

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR LE CONTRAT TERRITOIRE LECTURE

Monsieur le Président expose que le CTL, débuté en 2023 prend fin en décembre 2025. Pour rappel, un diagnostic territorial de la lecture publique a été réalisé : le recueil des données a permis d'établir un état des lieux complet de la lecture publique sur le territoire. Des enjeux et des objectifs ont été définis ; les besoins et les ressources mobilisables ont été identifiés. Plusieurs scénarios d'organisation et de fonctionnement d'un réseau intercommunal ont été proposés.

À la suite de ce diagnostic, la création et la coordination d'un réseau de médiathèques a été possible : l'identité graphique du réseau est opérationnelle depuis début 2025, des actions culturelles ont été mises en place : une exposition de l'autrice de BD Cécile ainsi que des ateliers d'initiation à la BD ont été organisés dans les médiathèques au mois de mars 2025, un espace lecture s'est installé sur le festival C'Mouvoir animé par les médiathécaires du réseau.

Le schéma de développement de la lecture publique doit être finalisé pour la fin de l'année. Afin de poursuivre la politique de promotion de la lecture publique, il est nécessaire de faire une demande de renouvellement du CTL pour 2026-2028 auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président :

dépôser une demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du renouvellement

du Contrat Territoire Lecture à hauteur de 64%

et signer toutes pièces utiles à cette démarche

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025

Date de réception de l'AR: 08/10/2025

015-241501055-20250924020DE-DE

A G E D I

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- Autorise Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du renouvellement du Contrat Territoire Lecture à hauteur de 64%
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025

Le Président  
  
Le Président, Marc MAISONNEUVE

Le secrétaire de séance

  
Alain DELAGE

Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée ou notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'AR: 08/10/2025  
95-241501055-20250924020DE-DE  
A G E D I

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JUILLARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924021DE

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE THEADAMUSE

Monsieur le Président expose que l'avenant à la convention permet de maintenir le taux de participation à hauteur de 50% des frais d'inscription pour les élèves de moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, résidant sur le territoire de Sumène Artense communauté, inscrits à l'école de musique Theadamuse, dont l'antenne se situe à Bort les Orgues.

Actuellement 3 élèves sont inscrits dans cette école de musique, ce qui représente un coût en 2025 de 774€ pour Sumène Artense communauté. Il est nécessaire de rappeler que l'antenne de Saignes ne propose pas actuellement tous les instruments.

Il est proposé au conseil communautaire de reconduire la convention de partenariat avec l'école de musique Théadamuse pour l'année scolaire 2025-2026 et d'autoriser le Président à la signer.

Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- Valide la reconduction de la convention avec Théadamuse pour l'année scolaire 2025/2026
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention 2025/2026 avec l'école de musique Théadamuse
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025

Date de réception de l'AR: 08/10/2025

05-241501055-20250924021DE-DE

A G E N D A

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025

Le Président  
  
Marc MAISONNEUVE

Le secrétaire de séance  
  
Alain DELAGE

Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée ou notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'AR: 08/10/2025

05-241501055-20250924021DE-DE

A G E D I

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JUILLARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924022DE

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION THEATRALE COTE A COTE

Monsieur le Président expose qu'afin de soutenir l'enseignement théâtral, il est proposé de reconduire l'atelier théâtral à Champs sur Tarentaine tous les mercredis de 13h30 à 14h30 pour les 6 -11 ans par le biais d'une convention de prestation de service avec la compagnie théâtrale Côte à Côte.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de prestation de service avec la compagnie théâtrale côte à côte pour l'année 2025-2026

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- Valide la reconduction de la convention avec l'association théâtrale cote à cote pour l'année scolaire 2025/2026
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention 2025/2026 avec l'association théâtrale cote à cote
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'AR: 08/10/2025  
05-241501055-20250924022DE-DE  
A G E D I

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025

Le Président  
  
Marc MAISONNEUVE

Le secrétaire de séance

  
Alain DELAGE

Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée ou notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'AR: 08/10/2025  
05-241501055-20250924022DE-DE  
A G E D I

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JUILLARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924023DE

RENOUVELLEMENT DE L'APPEL A PROJET MANIFESTATIONS CULTURELLES 2026

Monsieur le Président expose qu'en 2025 quatre manifestations ont été accompagnées : Carrefour du Blues le 19 mai à Champs-sur-Tarentaine et le 9 novembre à Saignes, Poule stock festival les 6 et 7 juin sur la commune de Lanobre, Marchal Festival 14 juin à Marchal et le Festival de Beaulieu le 2 aout.

Les dépenses pour 2025 s'élèvent à 12 500€

L'appel à projet « organiser une manifestation culturelle » sera reconduit en 2026 selon les modalités fixées par la commission culture du 18 septembre puis soumises au vote du conseil communautaire.

Les associations auront jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2025 pour candidater et la commission culture en décembre validera les projets accompagnés.

Il est proposé au conseil communautaire de valider l'appel à projet 2026 et ses modifications, ainsi que d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles à ce projet.

Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- Valide la reconduction de l'appel à projet manifestations culturelles 2026 selon les modalités exposées ci-dessus
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025

Date de réception de l'AR: 08/10/2025

15-241501055-20250924023DE-DE

A G E N D

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025

Le Président  
  
Marc MAISONNEUVE

Le secrétaire de séance  
  
Alain DELAGE

Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée ou notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'AR: 08/10/2025

05-241501055-20250924023DE-DE  
A G E D I

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JUILLARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924024DE

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE MOBILIER DU POLE ENFANCE JEUNESSE

Monsieur le Président expose que l'ouverture du pôle enfance jeunesse prévu en février 2026 nécessite l'achat de mobilier et d'équipements, nécessaires à son bon fonctionnement (bureaux, tables, chaises, lits, éléments de cuisine, canapés, matériels informatique, jeux ...).

Il précise que la CAF et la MSA interviennent financièrement à hauteur de 25000€ et de 2000€ pour l'achat de ce mobilier. Le montant estimatif du mobilier est fixé à 33851€ HT pour 2025.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une demande de subvention auprès de la CAF et de la MSA en 2025 puis en 2026 pour le mobilier du pôle enfance jeunesse

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter une demande de subvention auprès de la CAF pour 2025 et 2026 à hauteur de 25 000€ annuels
- Autorise Monsieur le Président à solliciter une demande de subvention auprès de la MSA pour 2025 et 2026 à hauteur de 2000€ annuels
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025

Date de réception de l'AR: 08/10/2025

015-241501055-20250924024DE-DE

A G E D I

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025

Le Président  
  
Marc MAISONNEUVE

Le secrétaire de séance

  
Alain DELAGE

Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée ou notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'AR: 08/10/2025

2025-241501055-20250924024DE-DE

A G E D I

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JUILLARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924025DE

TARIF DES ANIMATIONS ADOS 2025/2026

Monsieur le Président expose que durant l'année 2024-2025, Sumène Artense communauté proposait des animations ados durant les vacances scolaires, les tarifs à la journée étaient, selon l'activité, de 5€, 10€ ou 15€ et de 35€ pour une inscription à la semaine.

Le tarif « séjour », qui concerne les activités sur plusieurs jours avec nuitée était de 20€ par jour.

Pour l'année 2025-2026, la commission enfance jeunesse qui s'est réunie le 23 septembre 2025 propose que les tarifs restent inchangés. Certaines actions subventionnées pourront être proposées gratuitement aux jeunes.

Il est proposé au Conseil communautaire de valider les tarifs des animations ados 2025-2026.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- Valide les tarifs des animations ados 2025/2026 tels que présentés ci-dessus
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025

Date de réception de l'AR: 08/10/2025

015-241501055-20250924025DE-DE

A G E D I

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025

Le Président



Marc MAISONNEUVE

Le secrétaire de séance

Alain DELAGE

Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée ou notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'AR: 08/10/2025

05-241501055-20250924025DE-DE

A G E D I

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JUILLARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924027DE

## DEMANDE DE SUBVENTION DU FONDS CANTAL INNOVATION POUR LE PANNEAUTAGE DES ITINERAIRES DE RANDONNEE

Monsieur le Président expose que Sumène Artense communauté assure la gestion d'un réseau d'itinéraires de randonnée pédestres d'environ 250 km répartis sur les 16 communes du territoire. Onze de ces circuits sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) du Cantal.

La Communauté de communes pilote actuellement une étude sur la requalification et la valorisation de l'offre de randonnée. Cette étude, qui se terminera en décembre 2025, va préciser un programme opérationnel qui modifiera une partie du réseau actuellement géré par notre EPCI.

La commission permanente du conseil départemental du Cantal a arrêté, lors de sa session du 4 juillet 2025, les modalités d'appel à projet qui vise à soutenir l'adoption de la charte de signalisation directionnelle nationale proposée par la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Cette charte est déjà présente sur de nombreux territoires et notamment l'ensemble des départements limitrophes.

Les objectifs attendus sont de :

- sécuriser la pratique par un guidage plus qualitatif

- créer une identité forte du réseau de randonnée pédestre cantalien en tous point du département

L'aide financière du département est de 70% d'un plafond de dépenses éligibles de 50 000 €

Dans ce contexte, il est proposé de faire évoluer le balisage directionnel des circuits pédestres vers une signalisation relevant de la charte nationale.

Le plan de financement prévisionnel pourrait donc s'établir comme suit :

Dépenses		Recettes	
Fournitures et travaux	21 000 €	CD15	14 700 €
		AURA	
		Autofinancement	6 300 €
<b>Total</b>	<b>21 000 €</b>		<b>21 000 €</b>

Il est proposé au conseil communautaire :

- De valider la participation de Sumène Artense communauté à l'appel à projet proposé par le conseil départemental : « signalisation directionnelle sur le réseau de chemin pédestre »,
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fond Cantal Innovation sur la base du plan de financement prévisionnel proposé,
- D'autoriser monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- Valide la participation de Sumène Artense communauté à l'appel à projet proposé par le Conseil Départemental du Cantal : « signalisation directionnelle sur le réseau de chemin pédestre »,
- Autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Cantal dans le cadre du Fond Cantal Innovation à hauteur de 14 700€
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025

Le Président

Marc MAISONNEUVE

Le secrétaire de séance

Alain DELAGE

Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée ou notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme

Président, Marc MAISONNEUVE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'acte: 08/10/2025  
08-241501055-20250924027DE-DE  
A G E D I

Sumène Artense  
COMMUNAUTÉ

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JUILLARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924028DE

LANCEMENT D'UNE ETUDE POUR LA CREATION D'UN CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Président expose à l'assemblée que Sumène Artense communauté dispose de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire ». Depuis plusieurs années la Communauté de communes met en place différentes actions en faveur de l'action sociale : portage de repas, remboursement du transport scolaire, accès aux droits (Maison France Service)...

Afin de structurer ces différentes initiatives en faveur de l'action sociale Monsieur le Président propose de lancer une étude visant à déterminer l'opportunité de la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Monsieur le Président rappelle que les CIAS sont des établissements publics agissant dans le domaine de l'action sociale sur les compétences qui leur ont été transférées. Ils sont gérés par un conseil d'administration, et disposent de ressources propres. Ils sont donc des personnes morales de droit public juridiquement distinctes de l'EPCI.

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- déterminer les besoins du territoire en matière d'action sociale,
  - Etudier la création d'un CIAS et son impact sur Sumène Artense communauté (transfert de charge et de personnel, rédaction de statuts, gouvernance, financements...).
  - Structurer l'action sociale sur le territoire Sumène Artense et définir les modalités de coordination et collaboration avec le CCAS.
- répondre aux enjeux d'attractivité du territoire.

L'objectif est de formaliser à la fois une stratégie territoriale en matière d'action sociale en tenant compte des actions communales et de répondre aux besoins des habitants du territoire. La finalité est d'étudier la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale qui sera le bras armé de la politique action sociale de Sumène Artense communauté. L'objectif n'est pas de se substituer ou de reprendre l'action des CCAS, mais bien de développer de nouveaux services.

Monsieur le Président propose :

- de lancer une étude pour la création d'un CIAS,
- de fixer son montant estimatif à 40 000€,
- de l'autoriser à signer les marchés après avis de la CAO
- de l'autoriser à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- Valide le lancement d'une étude pour la création d'un CIAS
- Fixe le montant estimatif à 40 000€
- Autorise Monsieur le Président à signer les marchés après avis de la CAO
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025

Le Président  
  
Marc MAISONNEUVE

Le secrétaire de séance  
  
Alain DELAGE

Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée ou notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'AR: 08/10/2025  
015-241501055-20250924028DE-DE  
A G E D I

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JUILLARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924029DE

CONTRAT D'ALTERNANCE BPEPS ANIMATEUR SOCIO EDUCATIF

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Vu le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Monsieur le Président expose que le fonctionnement et la fréquentation de l'ALSH intercommunal en 2025 sont à ce jour très satisfaisant. Le retour des parents et des enfants sur ce nouveau service sont élogieux.

Afin de poursuivre l'amélioration du service, de soutenir l'équipe en place et de travailler sur le développement de l'ALSH au sein du futur pôle enfance jeunesse.

Il est proposé la signature d'un contrat d'alternance avec la MFR de Saint-Flour pour le recrutement d'un BP JEPS Spécialité « animateur/trice » mention Animation Socio-Educative et culturelle. L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou en voie de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Monsieur le Président rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'acte: 08/10/2025  
15-241501095-20250924029DE-PE  
A G E D I

Le Président propose à l'assemblée délibérante dans l'attente de l'avis du Comité Social (et sous réserve de la transmission du contrat d'apprentissage) :

- De recourir au contrat d'apprentissage,
- De conclure, dès le mois de novembre 2025 jusqu'au (durée 1 an et demi) un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Pôle culture jeunesse	Animatrice ALSH	BP JEPS	1 an et demi du 3 novembre 2025 au 18 juin 2027

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis,
- Les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, seront inscrits au budget, au chapitre 012, article 6417 de nos documents budgétaires,

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis,
- Dit que les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, seront inscrits au budget, au chapitre 012, article 6417 de nos documents budgétaires,

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025

Le Président



Marc MAISONNEUVE

Le secrétaire de séance

Alain DELAGE

Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée ou notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'AR: 08/10/2025  
05-241501055-2025092402-DE-DE  
A G E D I

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JUILLARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924030DE

AUTORISATION DE SIGNATURE DU VOLET ACCOMPAGNEMENT DU PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV

Vu l'avis du préfet de région, délégué régional de l'Anah

Vu l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat du Cantal, en date du 5 décembre 2024 ;

Vu la mise à disposition du public du projet de convention « volet accompagnement » sur le territoire de Sumène Artense du Pacte territorial – France Rénov', du 18 novembre 2024 au 20 décembre 2024 sur le site Internet de Sumène Artense communauté [www.sumene-artense.com](http://www.sumene-artense.com) ainsi qu'en affichage papier au siège administratif de Sumène Artense communauté situé 21 rue du Calalet 15240 SAIGNES et dans les 16 mairies du territoire, en application de l'article L. 303-1 du code de la construction et de l'habitation.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que l'OPAH-RR signée entre Sumène Artense communauté, l'Etat et l'Anah arrive à échéance le 31 décembre 2025. Le Pacte territorial – France Rénov' signé le 13 juin dernier prendra le relais à compter du 01 janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2027. La mise en œuvre de son volet n° 3 portant sur l'accompagnement des ménages se fait par le biais d'une convention signée avec l'Anah portant sur la même période.

Monsieur le Président souligne que l'habitat est un axe majeur et fort de la politique de développement territorial que Sumène Artense communauté souhaite poursuivre et ainsi soutenir fortement les actions en matière d'habitat. Cette politique en matière d'habitat se retranscrit au travers des actions entreprises dans le programme « Petites Villes de France » et sa déclinaison opérationnelle via l'Opération de Revitalisation Territoriale dans laquelle la volonté de poursuivre la dynamique autour de l'OPAH/Pacte territorial est inscrite depuis sa signature.

L'habitat est également un sujet majeur du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur lequel un travail d'identification de la vacance et d'optimisation du foncier est en cours de réalisation. Enfin plusieurs communes du territoire réhabilitent régulièrement leurs logements communaux ou créent des logements passerelles pour compléter les actions entreprises par la Communauté de communes.

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'acte: 08/10/2025  
015-241155-20250924030DEDE  
AG E D I

Monsieur le Président précise que cette convention a pour objet de mettre en œuvre le volet accompagnement des ménages du Pacte territorial, de préciser les objectifs en nombre de ménages concernés ainsi que la répartition des enveloppes financières de l'Anah et de Sumène Artense communauté.

La convention reprend les objectifs du Pacte territorial, à savoir :

- L'amélioration de la qualité énergétique des logements
- L'adaptation des logements à la perte d'autonomie
- La détection et l'amélioration des logements insalubres
- L'identification et la sortie de vacance des logements inoccupés

Tant pour les propriétaires occupants que pour les propriétaires bailleurs.

Le périmètre d'intervention sera le territoire intercommunal dans son entièreté.

Les objectifs prévisionnels de réalisation sont les suivants :

	2026	2027	TOTAL
Nombre de logements PO	63	63	126
Dont Rénovation énergétique – ménages très modestes	13	13	26
Dont Rénovation énergétique – ménages modestes	12	12	24
Dont LHI	6	6	12
Dont autonomie	32	32	64
Nombre de logements PB	6	6	12
Dont Rénovation énergétique – ménages très modestes	2	2	4
Dont Rénovation énergétique – ménages modestes	1	1	2
Dont LHI	2	2	4
Dont ménages bénéficiant d'un couplage Rénovation énergétique et LHI (MAR' Renforcé)	1	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>69</b>	<b>69</b>	<b>138</b>

Monsieur le Président présente les engagements financiers prévisionnels de l'Anah et de Sumène Artense communauté. Il est précisé que ces engagements sont dépendants du nombre de dossiers agréés par l'Anah :

		Année 1	Année 2	Total
Missions d'accompagnement	Anah	75 264 €	75 264 €	150 528 €
	Maître d'ouvrage (SA communauté)	18 816 €	18 816 €	37 632 €
Aides aux travaux	Anah	1 400 334 €	1 400 334 €	2 800 668 €
	Maître d'ouvrage (SA communauté)	107 000 €	107 000 €	214 000 €
Total	Anah	1 475 598	1 475 589 €	2 951 196 €
	Maître d'ouvrage (SA communauté)	125 816 €	125 816 €	251 632 €

Monsieur le Président expose qu'un règlement d'attribution des aides financières de Sumène Artense va venir détailler leurs conditions et modalités de mise en œuvre.

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
 Date de réception de l'AR: 08/10/2025  
 015-241591055-20250924030DE-DE  
 A G E D I

Monsieur le Président précise que la convention est signée avec l'Anah mais que dans le cadre du Pacte territorial, les financements de l'Anah au titre de la mission d'accompagnement seront versés directement au Conseil départemental du Cantal. Sumène Artense devra ensuite apporter les justificatifs nécessaires au Département pour solliciter le reversement de la subvention.

Il est proposé au Conseil :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention « volet accompagnement » sur le territoire de Sumène Artense du Pacte territorial – France Rénov' avec l'Anah sur la période du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2027
- De valider les engagements financiers et les objectifs de réalisation proposés ci-dessus
- D'inscrire les crédits afférents au budget
- De solliciter les financements auprès du Conseil départemental du Cantal
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention « volet accompagnement » sur le territoire de Sumène Artense du Pacte territorial – France Rénov' avec l'Anah sur la période du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2027
- Valide les engagements financiers et les objectifs de réalisation proposés ci-dessus
- Dit que les crédits afférents seront inscrits au budget
- Autorise monsieur le Président à solliciter les financements auprès du Conseil départemental du Cantal
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025

Le Président  
  
Marc MAISONNEUVE

Le secrétaire de séance

  
Alain DELAGE

Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée ou notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'AR: 08/10/2025  
015-241501055-202509240300DE-DE  
A G E D I

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JUILLARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924031DE

## VALIDATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIERES DU VOLET ACCOMPAGNEMENT DU PACTE TERRITORIAL

Monsieur le Président rappelle que le Pacte Territorial – France Rénov' conclut entre l'ANAH, le Conseil départemental du Cantal et les 9 EPCI du département a été signé le 13 juin dernier et court jusqu'au 31 décembre 2027. Il se décompose en trois volets : dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels ; information, conseil et orientation des ménages ; accompagnement des ménages.

Monsieur le Président rappelle que depuis le lancement de l'OPAH en 2020, Sumène Artense a souhaité abonder les aides de l'ANAH auprès des ménages très modestes.

Monsieur le Président propose de continuer cette démarche et d'inscrire la contribution de Sumène Artense au sein d'un règlement d'attribution des aides financières.

Le règlement a pour objet de préciser les conditions et les modalités de mise en œuvre des aides financières de Sumène Artense communauté, en complément des aides de l'ANAH, et dans le respect des crédits budgétaires alloués annuellement.

Le dispositif de subventionnement est valable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2027, date limite de dépôt d'un dossier. Seuls les dossiers bénéficiant d'une subvention attribuée par l'ANAH sur la même période seront éligibles. L'ensemble du territoire de Sumène Artense sera éligible au dispositif.

Les aides de Sumène Artense communauté s'adressent aux bénéficiaires éligibles aux aides de l'ANAH. Les aides communautaires constituent des abondements aux aides de l'ANAH, elles ne pourront pas être obtenues en dehors de ce cadre.

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'acte: 08/10/2025  
015-241501055820250924031DE-DE  
A G E D

32 logements de propriétaires occupants seront accompagnés financièrement par an par Sumène Artense communauté.

Thématiques	Catégories	Objectifs /an	Taux	Montant financé par dossier par an	Montant total des dossiers engagés par an
Travaux lourds pour réhabiliter un logement très dégradé (vacant) grille dégradation >0.55	Modestes	0	-	-	-
	Très modestes	2	10 %	5 000 €	10 000 €
Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne (occupé) grille insalubrité >0.4	Modestes et très modestes	1	10 %	5 000 €	5 000 €
Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat (occupé) grille insalubrité 0.4>INS>0.3	Modestes	0	-	-	-
	Très modestes	1	10 %	2 000 €	2 000 €
Travaux d'amélioration des performances énergétiques	Modestes	0	-	-	-
	Très modestes	12	10 %	1 000 €	12 000 €
Travaux d'adaptation du logement (autonomie)	Modestes	0	-	-	-
	Très modestes	16	10 %	2 000 €	32 000 €
Total des logements aidés – PO		32		61 000 €	

Le taux d'aide est fixé à 10 % du montant HT des travaux éligibles, dans la limite d'un plafond (colonne montant financé par dossier par an).

3 logements de propriétaires bailleurs seront accompagnés financièrement par an.

Thématiques	Objectifs/an	Taux	Montant financé par dossier par an	Montant total des dossiers engagés par an
Travaux lourds pour réhabiliter un logement très dégradé (vacant) grille dégradation >0.55	3	10 %	16 000 €	48 000 €
Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne (occupé) grille insalubrité >0.4				
Total des logements aidés – PB			48 000 €	

Le taux d'aide est fixé à 10 % du montant HT des travaux éligibles, dans la limite d'un plafond (colonne montant financé par dossier par an).

Le dossier de demande de subvention sera présenté à Sumène Artense communauté, exclusivement par l'opérateur agréé prévu via un marché public pour la mise en œuvre du Pacte territorial.

Le règlement pourra être modifié par délibération du Conseil communautaire de Sumène Artense communauté.

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
 Date de réception de l'AR: 08/10/2025  
 05-241501055-202509240331DE-DE  
 A G E D I

Il est proposé au Conseil communautaire de valider le projet de règlement d'attribution des aides financières du volet accompagnement du Pacte territorial – France Rénov' sur la période 2026-2027.

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- Valider le règlement d'attribution des aides
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- Valide le règlement d'attribution des aides tel que présenté ci-dessus
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025



Marc MAISONNEUVE

Le secrétaire de séance

Alain DELAGE

Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée ou notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'AR: 08/10/2025  
95-241501055-20250924031DE-DE  
A G E D I

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JUILLARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924032DE

AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX DES RESEAUX DE VENDES : OPERATION 11

Des travaux d'assainissement portant sur les réseaux du village de Vends sur la commune de BASSIGNAC sont nécessaires et ont été pointés dans le diagnostic réalisé précédemment.

Le Bureau d'Etudes IMPACT CONSEIL, Maître d'œuvre de cette opération, a réalisé le dossier de consultation des entreprises divisé en deux lots :

Lot 1 : réhabilitation des réseaux d'assainissement par tranchées traditionnelles

Lot 2 : réhabilitation des réseaux d'assainissement par chemisage ou gainage

Il est proposé de lancer la consultation des entreprises pour les travaux de l'opération N°11 et de fixer le montant estimatif des travaux à :

- 425 000€ HT pour le lot n°1

- 43 904€ HT pour le lot n°2

Monsieur le Président précise que la date de démarrage prévisionnelle des travaux est fixée sur le dernier trimestre 2025.

Il est proposé au conseil Conseil :

- autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation,
- de fixer le montant estimatif à 425 000€ HT pour le lot n°1
- de fixer le montant estimatif à 43 904€ HT pour le lot n°2
- signer les marchés après avis de la CAO

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'acte: 08/10/2025  
05-24-1504-035-2220924032DE-DE  
A G E R I

- d'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- autorise Monsieur le Président à lancer la consultation,
- décide de fixer le montant estimatif à 425 000€ HT pour le lot n°1
- décide de fixer le montant estimatif à 43 904€ HT pour le lot n°2
- autorise Monsieur le Président à signer les marchés après avis de la CAO
- autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025

Le Maire  
  
Marc MAISONNEUVE

Le secrétaire de séance

  
Alain DELAGE

Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée ou notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'AR: 08/10/2025  
241501055-20250924032DE-DE  
A G E D I

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JUILLARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924033DE

AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX DES RESEAUX D'YDES : OPERATION 34

Monsieur le Président précise que des travaux d'assainissement portant sur les réseaux du secteur Ydes bourg/Gare de Saignes sur la commune d'Ydes sont nécessaires et ont été pointés dans le diagnostic réalisé précédemment.

Le Bureau d'Etudes IMPACT CONSEIL, Maître d'œuvre de cette opération, a réalisé le dossier de consultation des entreprises divisé en trois opérations :

Opération 1 : Réhabilitation du réseau de transfert des effluents (Secteurs Gare de Saignes / Ydes Bourg). L'opération est déjà réalisée et soldée.

Opération 2 : Réhabilitation des réseaux d'assainissement par mise en séparatif des réseaux unitaires existants (Secteurs Ydes Bourg, Les Quatre Routes, La Gare de Saignes)

Opération 3 : Réhabilitation des réseaux d'eaux usées séparatifs existants (Secteur Fleurac)

Il est proposé de lancer la consultation des entreprises pour les travaux de l'opération N°34 et de fixer le montant estimatif des travaux à :

330 000€ HT pour l'opération 2

450 000€ HT pour l'opération 3

Monsieur le Président précise que la date de démarrage prévisionnelle des travaux est fixée sur le premier trimestre 2026.

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'AR: 08/10/2025  
015-241501056-20250924033DE-DE  
A G E D

Il est proposé au Conseil :

- d'autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation,
- de fixer le montant estimatif de la consultation à 330 000€ HT pour l'opération 2 et 350 000€ HT pour l'opération 3
- signer les marchés après avis de la CAO
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette démarche.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- autorise Monsieur le Président à lancer la consultation,
- de fixer le montant estimatif de la consultation à 330 000€ HT pour l'opération 2 et 350 000€ HT pour l'opération 3
- autorise Monsieur le Président à signer les marchés après avis de la CAO
- autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025

Le Président

Marc MAISONNEUVE



Le secrétaire de séance

Alain DELAGE

Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée ou notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'AR: 08/10/2025  
015-241501055-20250924033DE-DE  
A G E D I

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JUILLARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924034DE

AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION LOI SUR L'EAU POUR LA STEP D'YDES BOURG OP19

Monsieur le Président expose à l'assemblée que les travaux de création du réseau d'assainissement et de la station d'Ydes Bourg sont en cours de réalisation.

Les études techniques avaient déterminé la faisabilité de faire passer sous le ruisseau d'Ydes Bourg le réseau de transfert via un forçage. Compte tenu des aléas saisonniers et de contraintes techniques cette solution s'avère délicate à mettre en œuvre. Il est donc proposé de réaliser une tranchée dans le ruisseau pour y faire passer le futur réseau de transfert.

La réglementation européenne sur l'eau exige l'atteinte du bon état général des eaux. Elle impose ainsi que les ouvrages ou activités ayant un impact sur les milieux aquatiques soient conçus et gérés dans le respect des équilibres et des différents usages de l'eau.

Monsieur le Président précise que toute personne qui souhaite réaliser un projet ayant un impact direct ou indirect sur le milieu aquatique (cours d'eau, lac, eaux souterraines, zones inondables, zones humides...) doit soumettre ce projet à l'application de la Loi sur l'eau (dossier de Déclaration ou d'Autorisation).

Il est proposé au conseil de

- valider cette nouvelle solution technique

- mettre en œuvre des prescriptions environnementales spécifiques en lien avec la GEMAPI

- déposer une déclaration loi sur l'eau

- autoriser Monsieur le Président à déposer toutes pièces utiles à cette démarche

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- valide cette nouvelle solution technique

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025

Date de réception des AR: 08/10/2025

2025-09-24 15:01 015-241501015-20250924034DE-DE

A G E M A P I

- décide de mettre en œuvre des prescriptions environnementales spécifiques en lien avec la GEMAPI
- autorise Monsieur le Président à déposer une déclaration loi sur l'eau
- autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025

Le Président  
  
Marc MAISONNEUVE

Le secrétaire de séance  
  
Alain DELAGE

Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
Affichée ou notifiée le 08/10/2025  
Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
Date de réception de l'AR: 08/10/2025  
95-241501055-20250924034DE-DE  
A G E D I

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, JUILLARD Clotilde, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, TERNAT Gisèle (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain DELAGE (Ydes), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2025

20250924035DE

VALIDATION DE LA SAISON CULTURELLE 2026

Monsieur le Président expose que la commission culture s'est réunie le 18 septembre 2025 pour examiner la saison culturelle 2025/2026 et l'a validé.

Cette saison culturelle proposera ainsi tous types de disciplines artistiques dans différentes communes du territoire. C'est une programmation culturelle ambitieuse, de proximité, accessible au plus grand nombre. Le partenariat entre les mairies, les associations et la Communauté de communes est l'un des points clés de la réussite et du succès de cette programmation. La saison culturelle 2025-2026 bénéficie de partenariats avec la direction des affaires culturelles du Cantal à travers Hibernarock, jour(s) de danse et avec le réseau Superflux.

Ces partenaires prennent en charge les cachets artistiques et Sumène Artense communauté prend en charge les frais techniques et l'ensemble des frais d'accueil qui incombent à l'organisation d'évènements culturels. La Microfolie viendra étoffer cette programmation en se déployant dans différentes communes du territoire, au plus près des publics (scolaire et tout public) avec différents types de propositions : retransmission de spectacles de l'Opéra de Paris, ateliers de médiation avec le musée numérique et ses tablettes, découverte de vidéos immersives avec les casques de réalité virtuelle...

Dans le cadre du label 100% EAC (Éducation Artistique et Culturelle) Sumène Artense communauté garantie aux jeunes du territoire d'accéder à une éducation artistique et culturelle de qualité et diversifiée : stages, ateliers, rencontres avec les artistes en partenariat avec les établissements scolaires, culturels (médiathèques, bibliothèques, cinéma), associations, communes.

Il est proposé au conseil communautaire de valider la saison culturelle 2025-2026, spectacles, concerts, stages, ateliers, exposition... en temps scolaire et hors temps scolaire et d'autoriser le Président :

- à signer les contrats, conventions avec l'ensemble des partenaires et artistes concernés.
- à mandater l'ensemble des factures relatives au projet.
- à déposer des demandes de subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Conseil Départemental du Cantal, de la CAF

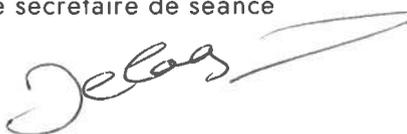
Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- Autorise Monsieur le Président à signer les contrats, conventions avec l'ensemble des partenaires et artistes concernés.
- Autorise Monsieur le Président à mandater l'ensemble des factures relatives au projet.
- Autorise Monsieur le Président à déposer des demandes de subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Conseil Départemental du Cantal, de la CAF
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 24 septembre 2025

Le Président  
  
 Marc MAISONNEUVE

Le secrétaire de séance

  
 Alain DELAGE

Pour extrait certifié conforme  
 Délibération rendue exécutoire  
 Transmise à la Préfecture le 08/10/2025  
 Affichée ou notifiée le 08/10/2025  
 Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025  
 Date de réception de l'AR: 08/10/2025  
 015-241501055-20250924035DE-DE  
 A G E D I